Compte rendu de la séance du vendredi 5 mars 2021

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents: Monsieur Olivier MAGUET, Maire

Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIÈRE, Madame Anne COLLINOT, adjointes

Monsieur Jean-Jacques DEBIÈVE, Monsieur Richard DETHYRE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Michèle MATHIEU, Madame Catherine PÉCHERY, Monsieur Jacky PÉCHERY, conseillers

Marc'O RAFAELLI, médiateur

Jean-Luc BLAIX, secrétaire de mairie

Représentés : Madame Adeline BEAUFUMÉ représentée par Madame Annick IENZER, Madame Emilie KONNERT représentée par Monsieur Olivier MAGUET, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA représentée par Madame Anne COLLINOT.

Secrétaire de la séance : Anne COLLINOT

Ordre du jour :

Foncier, infrastructures, équipements et réseaux

Dépôt de cinq dossiers de demandes de subvention au programme unique DSIL « rénovation thermique » : mairie, école, camping, salle Delaunay, salle polyvalente (délibération)

Dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR pour l'achat d'un *mobil home* pour le camping municipal (délibération)

Adhésion au service commun de la CCAVM pour l'instruction des autorisations du droit des sols après l'adoption du PLUi (délibération)

Signature de l'acte d'engagement du marché communautaire pour le contrôle et la maintenance des points eau incendie (délibération)

Tarifs, participations, redevances et frais divers

Adoption des tarifs relatifs aux droits de place et aux services à la halte nautique (délibération)

Adoption des tarifs relatifs aux droits de place et aux services au camping municipal (délibération)

Présentation du plan de modernisation des modalités d'encaissement et de décaissement de la Commune (information)

Ressources humaines

Création de deux postes de travailleurs saisonniers pour la gérance du camping municipal (délibération)

Création d'un poste de travailleur saisonnier pour l'accueil à la halte nautique (délibération) Organisation des services avec l'arrivée du nouveau secrétaire de Mairie (information)

Budget

Remboursement aux élus de leurs frais de garde d'enfants ou d'assistance en raison de leurs obligations municipales dans le cadre d'un dispositif pris en charge par l'Etat (délibération)

Projet de village

Interdiction de stationnement sur la place de la Mairie (délibération)

Présentation du dispositif d'accueil et de services aux publics dans l'aile droite de la Mairie (information)

Présentation du dispositif prévu pour la saison touristique 2021 (information)

La séance débute à 19h

La séance du conseil est retransmise en direct sur le site de la commune et pourra être visionnée en *replay* en se connectant sur la rubrique « actualités » du site de la commune.

Ajout de trois points à l'ordre du jour

- Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires des collectivités territoriales
- Demande de DETR ?
- Courrier du Ministre de l'Éducation nationale / école numérique rurale

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour.

Le Maire et toute l'équipe municipale souhaitent la bienvenue à Jean-Luc Blaix, notre nouveau secrétaire de Mairie, qui assiste aujourd'hui à son premier conseil municipal.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Foncier, infrastructure et réseau

Rénovation énergétique

Dépôt de cinq dossiers de demandes de subvention au programme unique de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique ». Le Maire rappelle que ce programme est très intéressant car il permet de bénéficier de 80% de financement par l'État. Même si le temps était très court (seulement trois semaines entre la réception des instructions le 1^{er} février 2021 et la date limite de soumission des dossiers le 23 février 2021), le Maire a pris soin de constituer et soumettre un dossier pour les cinq bâtiments cités ci-dessous :

- Rénovation thermique du bâtiment de la Mairie (construit en 1842). Ce lieu est destiné à être ouvert à tous les publics (services administratifs de la mairie, bibliothèque, Maison France service, ...). Il sera donc très utilisé, d'où la nécessité d'un meilleur confort associé à une bonne maîtrise des dépenses énergétiques. Ajouter descriptif rapide des travaux envisagés. Coût des travaux : 80 000 € HT subventionné à hauteur de 64 000 €HT.
- Rénovation thermique de l'école. Il s'agit de végétaliser la cour aujourd'hui goudronnée et d'installer un brise-soleil sur les façades vitrées (côté ouest). Coût des travaux : 38 000 € HT avec une subvention de 30 400 € HT.

- Solution solaire thermique pour le camping municipal. Il s'agit d'installer un chauffeeau solaire. Le Maire souligne l'importance pour la commune de proposer un camping éco-responsable, c'est un plus pour le tourisme, notamment le vélo-tourisme appelé à se développer dans les années à venir. Coût des travaux : 15 000 € HT avec une subvention de 12 000 € HT.
- Rénovation thermique de la salle Delaunay qui est actuellement une véritable passoire thermique. Cette salle très utilisée par les associations présente de nombreuses qualités aussi bien pour les activités des enfants que pour celles des personnes âgées. Encore une fois dans un souci de maîtrise des dépenses et d'amélioration du confort de tous, il s'agit d'installer un soubassement maçonné supportant un vitrage épais, permettant aussi un accès PMR dans la salle. Coût des travaux : 17 500 € HT avec une subvention de 14 000 € HT.
- Rénovation thermique de la salle polyvalente. C'est aussi une passoire thermique, avec un système de chauffage par soufflerie extrêmement bruyant, rien n'y fonctionne correctement mis à part les installations de la cuisine. Tout est à refaire : installation d'une nouvelle centrale de production de chaleur, isolation, bardage extérieur, changement des huisseries. Coût des travaux : 143 000 € HT avec une subvention de 74 000 € HT.

Le coût total de l'ensemble de ces opérations s'élèverait à 293 500 € HT avec une prise en charge par l'État de 234 000 € HT (à dépenser d'ici fin 2022) et un reste à charge pour la commune de 58 500 € HT à prévoir sur le budget 2022. Ceci bien entendu dans le cas très optimiste où les cinq demandes seraient honorées.

Peut-être indiquer ici la date où nous serons fixés du résultat.

Le Maire rappelle qu'en parallèle à ces démarches, l'équipe municipale reste dans l'attente du résultat des études réalisées par le SDEY.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer le dossier de demande DSIL à 80 % pour les cinq opérations de rénovation thermique.

Achat d'un mobil home pour le camping municipal

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR (plafonnée à 80%) pour l'achat d'un *mobil home* pour le camping municipal. Ce *mobil home* servira de logement de fonction au couple de gérants nouvellement employé pour le camping (voir ci-dessous dans la rubrique « Ressource humaines »). Ils seront ainsi sur place 24/24 h.

Le coût du *mobil home* s'élève à 25 800 € TTC. Un complément sera demandé à la CCAVM, qui viendra s'ajouter au montant de la subvention DETR.

Instruction des autorisations du droit des sols

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à adhérer au service commun de la CCAVM – sous réserve de non exclusivité – pour l'instruction des autorisations du droit des sols après l'adoption du PLUi le 12 avril 2021

Contrôle et maintenance des points eau incendie

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte d'engagement du marché communautaire pour le contrôle et la maintenance des points eau incendie.

Le Maire informe que le déménagement des services techniques dans les locaux du centre de première intervention (CPI) s'est déroulé dans les meilleures conditions.

Les services techniques utilisant désormais l'ancien garage, ce réaménagement implique de construire un garage supplémentaire pour le véhicule des pompiers (il s'agit du camion VPI : véhicule de première intervention souvent désigné comme Véhicule Particulièrement Inutile dans le jargon de nos chers pompiers !). Plusieurs devis sont en attente. Une demande de DETR sera faite pour le devis le mieux disant.

Le Maire rappelle que ce déménagement des services techniques dans les locaux jusqu'alors réservés exclusivement aux pompiers s'inscrit dans un vaste programme de réaménagement de la halte nautique.

Citerne derrière l'abside de la Collégiale Saint-Potentien

Cette citerne est à considérer comme un remarquable patrimoine souterrain. Située sous le puit, elle a été creusée dans la roche et représente un volume d'environ 225m3 sans compter la voûte (9m x 5m x 5m). Ces mesures ont été prises par les pompiers qui sont descendus par le puit pour faire un premier repérage (les photos de cette exploration organisée sous la direction de Jean-Jacques Debiève seront bientôt disponibles sur le site internet de la commune). Des vérifications d'étanchéité reste à faire (le bureau d'études BIOS a été sollicité) afin de déterminer la faisabilité du projet de remplissage de cette citerne avec une partie des eaux pluviales de la collégiale dans le but de constituer une réserve d'eau incendie pour la commune.

Tarifs, participations, redevances et frais divers

Halte nautique

Au vu de l'ensemble des paramètres et d'une circulation accrue sur le canal du Nivernais, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un groupe de travail pour définir les tarifs relatifs aux droits de places et aux services en fonction des différents types de stationnement et de séjour sur le port. L'idée est d'établir nos priorités pour la halte nautique (parking à bateaux, station étape pour le tourisme fluvial, ...) avant de fixer les tarifs en conséquence.

Une bonne nouvelle : suite à une demande du Maire, VNF installera quatre bornes d'amarrage supplémentaires sur la rive longeant le camping municipal.

Camping

Indiquer les nouveaux tarifs du camping.

Le Maire présente le plan de modernisation des modalités d'encaissement et de décaissement de la Commune. Préciser.

Ressources humaines

Recrutement pour la gérance du camping

Suivant l'avis de la fédération départementale des hébergements de plein air, et dans la perspective de développer un modèle économique viable et ambitieux (doublement du chiffre d'affaire actuel 35 000 €), un couple de gérants professionnels a été recruté pour la gérance du camping. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à créer deux postes de travailleurs saisonniers (régie du camping) : 1^{er} avril au 30 septembre – 35 heures par semaine – 1400 € - astreinte : durant ces six mois la présence sur le site d'au moins d'un des gérants est strictement requise.

Accueil à la halte nautique

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste de travailleur saisonnier pour l'accueil à la halte nautique. Ce poste est attribué à Renaud Cavelan. Indiquer nombre d'heures par semaine. Base SMIC. Saison : 1^{er} avril au 31 octobre.

Organisation des services avec l'arrivée du nouveau secrétaire de Mairie

Avec l'arrivée du nouveau secrétaire de Mairie, recruté sur un poste de catégorie B de la fonction publique territoriale, un organigramme inexistant jusqu'à présent, a été mis en place et présenté lors d'une réunion avec tous les agents communaux.

Trois services sont désormais identifiés :

- un service technique, dont le chef de service est Vincent Blanchard,
- un service enfance et jeunesse, dont le chef de service est Kate Hallet,
- un service de secrétariat et d'administration des services aux publics, dont le chef de service est Jean-Luc Blaix.

Le Maire se réunit avec les trois chefs de service une fois par semaine.

Insérer présentation graphique de l'organigramme.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire une modification du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale à Châtel-Censoir afin d'y inclure un agent de catégorie B.

Vincent Blanchard, responsable des services techniques, explique à l'équipe municipale les opérations de modernisation de l'équipement bureautique. La Mairie dispose désormais d'une architecture réseau qui permet à tous les ordinateurs de communiquer entre eux et de partager

des documents. A également été mise en place une sauvegarde sur le serveur ainsi que sur le *cloud*. Insérer le graphique qui montre la mise en réseau des ordinateurs.

Budget

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement aux élus de leurs frais de garde d'enfants ou d'assistance en raison de leurs obligations municipales dans le cadre d'un dispositif pris en charge par l'Etat pour les communes de moins de mille habitants.

Projet de village

Interdiction de stationnement sur la place de la Mairie

Le conseil municipal est unanime pour interdire le stationnement sur la place de la Mairie et laisser cet espace libre pour les jeunes et moins jeunes qui souhaitent s'y retrouver pour des jeux divers et variés.

Accueil et services aux publics

Le Maire présente le dispositif d'accueil et de services aux publics qui sera prochainement déployé dans l'aile droite de la Mairie : Maison France Services avec espace de confidentialité, agence/banque postale, ... Accueil tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Joël Boissière rend compte de son travail avec la région Bourgogne Franche Comté pour le financement d'un tiers-lieu. Nécessité de mettre en place un groupe de travail pour définir et construire les espaces médiathèque, soutien scolaire, accès aux outils numériques, coworking, réunions avec possibilité de visio conférence, ...

On rappelle que grâce au label « Village du Futur », la commune pourra bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de ce tiers-lieu destiné à des publics variés. En amont, le groupe de travail constitué des différents usagers aura pour mission de définir les attentes des usagers et d'établir un cahier des charges.

Accès aux liquidités

Mise en place du dispositif $Cash\ Back$ chez les commerçants (Proximarché, la pharmacie, Le Castelcensorien). Pour un achat d'un minimum de $1 \in I$ le commerçant peut rendre la monnaie sur un maximun de $60 \in I$. Indiquer une date.

Projet « école numérique rurale »

Après avoir été informé par un courrier de M. le Ministre de l'Éducation nationale de la prise en charge par l'État de 50 % des frais d'équipement pour le numérique − à hauteur de 15 000 €, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention permettant de rejoindre le dispositif « école numérique rurale ».

Saison touristique 2021

Présentation du dispositif prévu pour la saison touristique 2021

???

Point divers

Thomas Hourlier avertit l'équipe sur la nécessité d'intervertir deux parcelles pour les affouages. Avertir l'agent patrimonial ONF Caroline Merret qu'il n'y aura pas de vente sur l'une d'elles. Mes notes sont un peu confuses. A préciser.

Restitution de l'étude réalisée par le bureau BIOS (Ingénierie eau et environnement) le 8 mars à 14h. Présentation du diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi que de la station d'épuration. Recommandations et travaux à envisager. L'équipe municipale est vivement invitée à participer à cette rencontre afin de comprendre les enjeux de ces travaux onéreux et de s'approprier l'ensemble des éléments indispensables à la prise décision.

Proposition d'offrir un chêne de nos bois communaux pour la réfection de la charpente de Notre-Dame de Paris. Se renseigner sur les modalités et les critères. Il faut des chênes très anciens.

~ Fin de la séance du Conseil municipal ~